

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRODUCTION

Entre

Le Réseau Canopé, établissement public national à caractère administratif régi par les articles D 314-70 et suivants du code de l'éducation, sis Avenue du Futuroscope, Téléport 1, Bâtiment @4, 86961 FUTUROSCOPE Cedex, Chasseneuil-du-Poitou,

Représenté par son Directeur général, Jean-Marc MERRIAUX

Ci-après désigné « le Musée national de l'éducation »

Et

ci-dessous dénommé le contractant,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet la cession de droits de reproduction de documents mentionnés ci-dessous : du Musée national de l'éducation au contractant.

La cession des droits n'est consentie que pour une seule utilisation et dans le but déterminé décrit ci-dessous : Documents destinés à **illustrer un** .

Chaque nouvelle utilisation doit être soumise à une nouvelle autorisation et entraîne le paiement de nouveaux droits. La réalisation de duplicata (photographiques ou numériques) est strictement interdite.

Le contractant ne peut céder à des tiers des droits que le Musée national de l'éducation lui a lui-même cédé. En cas d'inobservation de cette obligation, le contractant fera l'objet de poursuites.

Article 2 : Modalités financières

L'utilisation du document [prêté/vendu/loué], quel que soit le support employé, est soumise à l'autorisation préalable du Musée national de l'éducation et fait l'objet d'une perception de droits suivant les tarifs arrêtés par le Réseau Canopé.

Pour les publications seront perçus, par document, les droits de reproduction suivants :

1/4 page :	35,00 euros
1/2 page :	50,00 euros
pleine page :	65,00 euros
couverture :	100,00 euros

Soit droit commercial pour en de page pour un montant total de €.

Un exemplaire justificatif de la publication ou une preuve de publication doit être adressé au Musée national de l'éducation sans qu'il soit nécessaire de le réclamer. La non-communication du justificatif autorise à appliquer les droits maximum en vigueur.

Pour les expositions seront perçus, par document, les droits suivants :
l'image 40,00 euros .

Pour les productions audiovisuelles seront perçus, par document, les droits suivants :
l'image 65,00 euros .

Tout règlement doit être adressé au Réseau Canopé et effectué par chèque ou virement libellés à l'ordre de : Mme l'Agent comptable du Réseau Canopé

Code banque : 10071

Code guichet : 86000

N° de compte : 00001003009

Clé RIB : 71

Domiciliation : TPPOITIERS TRES GALE

IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0300 971

BIC : TRPUFRP1

Article 3 : Obligations complémentaires

Les documents photographiques sont soumis au copyright.

La mention « © Réseau Canopé – Le Musée national de l'Éducation » est obligatoire, soit à proximité directe de la reproduction, soit au crédit photographique général.

Article 4 : Durée

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties contractantes et est valable jusqu'à extinction des obligations réciproques [soit](#) .

Article 5 : Litige

A l'occasion de l'apparition d'un différend, les parties mettront tous leurs moyens en œuvre pour le résoudre à l'amiable. A défaut de résolution amiable du litige, il sera soumis au tribunal administratif de Poitiers.

à, le

Pour le cocontractant	Pour le Réseau Canopé Le Directeur général Jean-Marc MERRIAUX
-----------------------	---